



DOCUMENTS OFFICE
FILM COPY
NOT TO BE TAKEN OUT



Distr.
GENERALE

67242

E/CN.14/803
E/CN.14/TPCW.II/20
25 mars 1981.

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRICUE

Deuxième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Freetown (Sierra Leone)
24 mars - 2 avril 1981

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Seizième session de la Commission/
septième réunion de la Conférence
des ministres

Freetown (Sierra Leone)
6-11 avril 1981

PLAN D'OPERATIONS POUR L'APPLICATION
DU PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE

NOTE DU SECRETAIRE EXECUTIF

1. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement tenue à Vienne (Autriche) du 20 au 31 août 1979, à laquelle les Etats membres ont participé activement, a recommandé le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/218 dans laquelle elle a approuvé le Programme d'action de Vienne. L'Assemblée générale a également créé le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et a prié le Secrétaire général de créer le Centre pour la science et la technique au service du développement, qui doit constituer une nouvelle entité distincte sur le plan administratif au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le Centre aura pour tâche d'aider le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées dans le Programme d'action de Vienne, en ce qui concerne notamment l'apport de l'appui fonctionnel nécessaire au Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement.

3. L'Assemblée générale a pris en outre des décisions en ce qui concerne l'élaboration d'un Plan d'action d'opérations pour l'application du Programme d'action de Vienne. Lors de sa deuxième session, le Comité intergouvernemental pour la science et la technique au service du développement a décidé que le Directeur général, aidé par le Chef du Centre, et après avoir tenu des consultations appropriées avec les gouvernements grâce notamment à des réunions régionales et à des réunions avec les chefs de secrétariat des organismes, organisations et organes faisant partie du système des Nations Unies, y compris les Commissions régionales, devrait soumettre au Comité intergouvernemental des propositions concernant l'établissement d'un plan d'opérations détaillé, à temps pour la troisième session du Comité qui est prévue en mai 1981.

4. Ce premier projet du Plan d'opérations pour l'application du Programme d'action de Vienne a été établi par le Centre pour la science et la technique au service du développement avec l'assistance d'un groupe restreint de consultants et conformément aux décisions adoptées par le Comité intergouvernemental. Lors de l'élaboration de ce projet, le Centre s'est fondé sur les documents nationaux soumis à la Conférence de Vienne. Le Centre a également tenu des consultations avec les différents organismes, organisations et organes faisant partie du système

des Nations Unies, qui ont apporté des contributions pertinentes. Des fonctionnaires des commissions régionales, y compris de la Commission économique pour l'Afrique, ayant des compétences dans le domaine de la science et de la technique au service du développement se sont rendus au Centre à New York et ont apporté une précieuse contribution à l'élaboration du projet.

5. Le Plan d'opérations a été divisé en neuf chapitres : le premier contient une introduction et un résumé et les huit autres chapitres contiennent les propositions élaborées au titre des huit domaines d'activité qui ont été identifiés par le Comité intergouvernemental lors de l'établissement du Plan. Les neuf chapitres sont les suivants :

- a) Introduction et résumé
- b) Domaine d'activité I - Politiques et plans d'application de la science et de la technique aux fins du développement
- c) Domaine d'activité II - La mise en place et le renforcement de l'infrastructure scientifique et technique
- d) Domaine d'activité III - Le choix, l'acquisition et le transfert des techniques
- e) Domaine d'activité IV - La formation des ressources humaines au service de la science et de la technique
- f) Domaine d'activité V - Le financement de la science et de la technique au service du développement
- g) Domaine d'activité VI - Information scientifique et technique
- h) Domaine d'activité VII - Le renforcement de la recherche-développement dans les pays en développement et au profit de ces pays et ses rapports avec le système de production

i) Domaine d'activité VIII - Le renforcement de la coopération dans le domaine de la science et de la technique entre pays en développement et pays développés

6. Une stratégie globale pour l'application du Plan a été énoncée dans le chapitre intitulé "Introduction et résumé" et elle contient des propositions dans les domaines de l'information et de la mobilisation, de la coopération internationale, du processus de consultation permanente grâce aux mécanismes de coordination et des aspects financiers, y compris la mobilisation et le renforcement des sources existantes et la création d'un système de financement de l'Organisation des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.
7. Ce chapitre contient également des propositions en vue de l'établissement d'un calendrier pour le Plan d'opérations. La période totale considérée est la période 1982-1990 afin d'établir une liaison entre le Plan et la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement; cette période a été divisée en deux phases allant respectivement de 1982 à 1985 et de 1986 à 1990.
8. Il y a également des propositions en vue de l'examen et du contrôle, qui prévoient des examens annuels et un examen au milieu de la Décennie.
9. Etant donné que le Plan d'opérations, sous sa forme actuelle, est soumis à la Conférence des Ministres dans le cadre du processus permanent de consultations avec les gouvernements et les commissions régionales requis par le Comité intergouvernemental des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, surtout en ce qui concerne la région africaine, notre préoccupation au cours de ce processus de consultations serait d'assurer que le Plan d'opérations tienne compte des besoins et des aspirations des Etats membres de la région tels qu'ils ont été décrits dans la Stratégie de développement adoptée à Monrovia par les chefs d'Etat et de gouvernements de l'OUA et dans le Plan d'action de Lagos pour l'application de la Stratégie de Monrovia adopté par la même auguste organisation lors de son sommet économique spécial tenu à Lagos en avril 1980.
10. L'adoption définitive du Plan d'opérations pour l'application du Programme d'action de Vienne devra être effectuée par le Comité intergouvernemental des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement lors de sa troisième session en mai 1981. Par conséquent, lors de la présente session, la Conférence des

ministres est priée de faire des commentaires et des observations au sujet des propositions figurant dans le projet de document dont elle est saisie et d'autoriser les délégations qui représenteront leurs pays respectifs à la troisième session du Comité intergouvernemental à faire en sorte que ces observations soient adoptées par le Comité étant donné qu'elles reflètent réellement les besoins et les aspirations de l'Afrique.